



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 29 MAI 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-neuf mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CHANOS-CURSON, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal en Mairie, sous la présidence de **Monsieur Bruno BOITEUX, Maire-Adjoint**.

Date de convocation du Conseil Municipal : **19/05/2017**

Date d'affichage : **19/05/2017**

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : **15**

Étaient présents : **Bruno BOITEUX, Isabelle FREICHE, Michel FRAISSE, Jacques PRADELLE, Bruno GRAS-TACHON, Pascal BAUDE, Blandine AZE, Anaïs CHARDON, Benoît MOREL, Sandrine GUIMBAUD.**

Étaient absents et représentés : **Serge BLACHE** représenté par **Bruno BOITEUX**, **Nicole MUCCHIELLI** représentée par **Michel FRAISSE**, **Stéphane FOURNIER** représenté par **Blandine AZE**, **Karine BEAUGIRAUD** représenté par **Benoît MOREL**

Était absente excusée : **Juliette GOMEZ**

Anaïs CHARDON a été désignée secrétaire de séance.

Le nombre de votants est de **14**.

L'ordre du jour appelle les points suivants :

I – AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATION

I.1 - FINANCES

I.1.1 Réalisation d'un emprunt à taux fixe de 115 000 euros pour le budget communal

Monsieur le Maire-Adjoint expose que, pour le financement des programmes de travaux d'investissement engagés, il est nécessaire que la Commune de CHANOS CURSON souscrive un emprunt Moyen Long Terme (MLT) de **115 000 euros**. Après examen des différentes propositions, la commission des Finances suggère de retenir l'établissement bancaire « Crédit Agricole Centre Est » pour un crédit aux conditions suivantes :

- Durée/Périodicité : 180 mois (15 ans)
- Taux d'intérêts: 1.40 %
- Frais de dossier : 230 euros
- Profil d'amortissement : échéances constantes
- Remboursement : trimestriel

Le Conseil Municipal appelé à délibérer à l'unanimité des membres présents et représentés décide d'accepter la proposition du Crédit Agricole Centre Est telle que définie ci-dessus et à autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat d'emprunt MLT et tout document inhérent à ce dossier.

I.1.2 Réalisation d'un crédit relais TVA de 90 000 euros

Monsieur le Maire-Adjoint expose que, pour le préfinancement de la TVA des programmes des travaux d'investissement engagés, il est nécessaire que la Commune de CHANOS CURSON souscrive un crédit relais TVA de **90 000 euros**. Après examen des différentes propositions, la commission des Finances préconise de retenir la proposition du Crédit Agricole Centre Est détaillée ci-dessous :

- Durée/Périodicité : 24 mois
- Taux d'intérêts: 1 %
- Frais de dossier : 200 euros
- Type d'amortissement : Capital IN FINE, intérêts annuels à terme échu
- Périodicité des intérêts : intérêts annuels payables à terme échu
- Remboursement anticipé : possibilité de remboursement anticipé total ou partiel sans frais, ni indemnité.

Le Conseil Municipal appelé à délibérer à l'unanimité des membres présents et représentés décide d'accepter la proposition du Crédit agricole centre Est telle que définie ci-dessus et à autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat pour le crédit relais et tout document inhérent à ce dossier.

I.1.3 Renouvellement de la ligne de trésorerie

L'actuelle ligne de trésorerie d'un montant de 300 000€ a été souscrite en juillet dernier auprès du Crédit Agricole Centre Est. Elle doit être renouvelée. A cet effet divers organismes prêteurs ont été sollicités. Il est proposé de retenir l'offre du Crédit Agricole Centre Est aux conditions suivantes :

Montant : **200 000 euros**

Taux d'intérêt : moyenne mensuelle de l'Euribor 3 Mois + 1,7% de marge

Paiement des intérêts : à la fin de chaque trimestre civil, les intérêts dus sur 3 mois sont calculés au prorata des sommes utilisées et de la durée courue.

Durée : 1 an

Commission de réservation : 0.10 % du montant global de la ligne (avec un minimum de 380 euros par an).

Le Conseil Municipal appelé à délibérer à l'unanimité des membres présents et représentés décide le renouvellement de la ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole Centre Est pour un montant de 200 000 € aux conditions définies ci-dessus et à autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat et tout document inhérent à ce dossier.

I.1.4 Attribution des subventions aux associations pour l'année 2017

La commune apporte financièrement son soutien à différentes associations.

Il est proposé de valider les subventions suivantes, au titre de l'année 2017.

ASSOCIATIONS LOCALES - année 2017

| | |
|------------------------------------|---------------|
| Subventions ordinaires | |
| <i>Basket club</i> | 140 |
| <i>Football Club</i> | 900 |
| <i>MJC</i> | 800 |
| <i>Club 2 côteaux</i> | 450 |
| <i>AFR</i> | 2 000 |
| <i>Amicale Laïque</i> | 3 745 |
| <i>Familles Rurales</i> | 16 820 |
| <i>Prévention routière</i> | 100 |
| <i>ADAPEI</i> | 70 |
| TOTAL | 25 025 |
| Subventions exceptionnelles | |
| <i>Amicale anciens combattants</i> | 150 |
| <i>4L Trophée</i> | 150 |
| TOTAL GENERAL | 25 325 |

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2017

Le Conseil Municipal appelé à délibérer à dix voix pour, un contre et trois abstentions des membres présents et représentés décide d'approuver cette proposition.

I.1.5 DM n°1 – budget communal

| Libellés | Chapitre | Compte | Dépenses | |
|--------------------------------|----------|--------|--------------|------------|
| | | | Augmentation | Diminution |
| Autres charges exceptionnelles | | 6718 | 1 000.00 | |
| Dépenses imprévues | 22 | | | 1 000.00 |
| | | | 1 000.00 | 1 000.00 |

Le Conseil Municipal appelé à délibérer à l'unanimité des membres présents et représentés approuve la décision modificative n° 1.

I.2 - PERSONNEL

I.2.1 Suppression d'un poste d'adjoint technique 1^{ère} classe de 27 heures annualisé

Compte tenu de la demande d'un adjoint technique principal 2^{ème} classe de réduire son temps de travail à partir du 1^{er} mai 2017, le conseil municipal en date du 6 mars 2017 a créé l'emploi d'adjoint technique 1^{ère} classe de 20 heures annualisées. Le Comité Technique a été saisi en date du 14 février 2017.

Il convient maintenant de supprimer le poste d'adjoint technique 1^{ère} classe de 27 heures annualisées.

Le Conseil Municipal appelé à délibérer à l'unanimité des membres présents et représentés décide la suppression d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet à raison de 27 heures hebdomadaires annualisées au service technique à compter du 1^{er} juin 2017.

1.3 BATIMENTS COMMUNAUX

1.3.1 Demande de dérogation Ad'Ap Foyer Familial

Dans le cadre de l'adaptation des bâtiments communaux en termes d'accessibilité, la salle des fêtes « Foyer Familial Jean SAUVAJON » est impactée. Si le remplacement des portes actuelles permettra de répondre aux nouvelles normes, il n'en demeure pas moins que l'accès à la scène n'est pas possible. La commission des bâtiments communaux, en un premier temps, avait envisagée la création d'une rampe extérieure. Cet accès ne peut pas être spécifique aux personnes handicapées, générant un caractère discriminatoire. Après rencontre avec le maître d'œuvre, il apparaît plus raisonnable, à divers niveaux, de solliciter une dérogation auprès des services préfectoraux.

Le Conseil Municipal appelé à délibérer à l'unanimité des membres présents et représentés à décider que ce point sera discuté lors d'un prochain conseil municipal.

1.3.2 Divers.

1.4 VOIES ET RESEAUX

1.4.1 Electrification – Renforcement du réseau BT, par mutation du poste de 160 à 250 kva les Denis, pour alimenter un habitat collectif de 19 logements, situé chemin du riou, à la demande de DROME AMENAGEMENT HABITAT

Opération : **Electrification - Renforcement du réseau BT, par mutation du poste de 160 à 250 kva les Denis, pour alimenter un habitat collectif de 11 logements, situé chemin du riou, à la demande de DROME AMENAGEMENT HABITAT**

| | |
|---|--------------|
| Dépense prévisionnelle HT | 1 983.42 € |
| dont frais de gestion : 94.45 € | |
| Plan de financement prévisionnel : | |
| Financements mobilisés par le SDED | 1 983.42 € |
| Participation Communale | néant |

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal : approuve le projet établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le SDED et EDF et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

II – AFFAIRES NON SOUMISES A DELIBERATION

II.1 Permanences pour les Elections Législatives (10 et 17 juin 2017)

**Prochaine réunion du Conseil Municipal :
LUNDI 26 JUIN 2016 A 20 heures 30.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 05.

Vu par nous,
Le 6 juin 2017,

Bruno BOITEUX,
Adjoint au Maire de CHANOS-CURSON.



Mairie de CHANOS-CURSON 9 Rue de la République 26600 CHANOS-CURSON

Téléphone : 04/75/07/33/07 – Télécopie 04/75/07/32/99 – Email secretariat.mairiechanoscurson@orange.fr